

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Vingt-huitième session
Genève, 16 – 20 mai 2022

RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LE PROGRAMME DE MENTORAT MENE DANS LE CADRE DU PROJET DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT VISANT À RENFORCER LE RÔLE DES FEMMES DANS L'INNOVATION ET L'ENTREPRENEURIAT, EN ENCOURAGEANT LES FEMMES DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT À UTILISER LE SYSTÈME DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

établi par le Secrétariat

1. Un des objectifs du projet du Plan d'action pour le développement intitulé "Renforcer le rôle des femmes dans l'innovation et l'entrepreneuriat : encourager les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle" (document CDIP/21/12 Rev.) était la création d'un programme de mentorat pour les inventrices et entrepreneuses des pays bénéficiaires du projet.
2. L'annexe du présent document contient un rapport de synthèse sur le programme de mentorat susmentionné, mené entre novembre 2021 et février 2022.
3. *Le CDIP est invité à prendre note des informations contenues dans l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

Rapport de synthèse sur le programme de mentorat mené dans le cadre du projet du Plan d'action pour le développement visant à renforcer le rôle des femmes dans l'innovation et l'entrepreneuriat, en encourageant les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle

Un programme international de mentorat en matière de propriété intellectuelle a été mis à l'essai entre novembre 2021 et février 2022 dans le cadre du projet du Plan d'action visant à [renforcer le rôle des femmes dans l'innovation et l'entrepreneuriat, en encourageant les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle](#).

Une des activités menées dans le cadre du projet susmentionné consistait à réaliser des évaluations nationales dans chacun des pays pilotes (Mexique, Oman, Ouganda et Pakistan) sur la situation des inventrices concernant leur utilisation du système de propriété intellectuelle et le soutien disponible en la matière. Les évaluations visaient à recenser, entre autres, les mentors potentiels dans chaque pays et à établir un répertoire de mentors locaux. Pour compléter cette activité et soutenir les inventrices impliquées dans ce projet, il a été décidé de leur donner l'occasion de travailler avec un groupe de mentors internationaux qui les soutiendraient dans leurs démarches visant à mettre leurs inventions sur le marché. Cette initiative pilote avait pour but de renforcer les compétences et les connaissances en matière de gestion de la propriété intellectuelle auxquelles les bénéficiaires participantes peuvent faire appel pour commercialiser leurs inventions.

Les bénéficiaires ont été sélectionnées par les offices nationaux de propriété intellectuelle participants. Un groupe d'experts internationaux en propriété intellectuelle recrutés auprès de cabinets juridiques, d'incubateurs et d'entreprises était chargé de soutenir les bénéficiaires sur la base du volontariat. Deux mentors choisis par chaque pays participant ont également intégré le groupe de mentors internationaux.

Le programme a réuni 30 mentors et 30 bénéficiaires issus de quatre secteurs : la santé, les technologies de l'information et de la communication, l'agriculture, et l'ingénierie mécanique. Chaque mentor s'est vu attribuer un bénéficiaire, à partir des informations fournies dans les questionnaires remplis en début de projet par les mentors et les bénéficiaires. Chaque participant disposait de lignes directrices comprenant : a) des travaux que le bénéficiaire devait effectuer pour préparer la réunion et b) des indications destinées au mentor concernant l'organisation des réunions. Les mentors et les bénéficiaires disposaient d'une période de quatre mois pour effectuer quatre séances individuelles d'une heure chacune.

Pour lancer le programme, l'OMPI a organisé une séance d'ouverture en ligne, à laquelle tous les mentors et toutes les bénéficiaires étaient invités. Cette séance avait pour but de présenter le programme, d'énoncer certaines règles de bases relatives au fonctionnement du programme et d'encourager et de motiver les participants. À la suite du lancement, les bénéficiaires ont fixé leurs rendez-vous avec leurs mentors et, à partir des lignes directrices qui leur ont été remises, ont participé aux réunions et ont discuté avec les mentors des étapes préliminaires pour la gestion de leurs actifs de propriété intellectuelle afin de mettre leurs inventions sur le marché.

Au cours du programme, les bénéficiaires de chaque pays ont eu l'occasion de se rencontrer et de rencontrer l'équipe de l'OMPI. Des observations sur le programme ont été demandées à intervalles réguliers. Elles ont fourni des informations précieuses sur le déroulement du programme. À l'issue du programme, les mentors et les bénéficiaires ont été invités à répondre à un questionnaire d'évaluation.

Le programme a attiré des professionnels en propriété intellectuelle particulièrement compétents du monde entier qui ont accepté de donner de leur temps sur la base du volontariat. Les évaluations ont révélé que l'expérience s'était avérée positive pour la plupart de mentors et des bénéficiaires, ces dernières ayant acquis des connaissances sur la manière

dont la gestion de leurs actifs de propriété intellectuelle pouvait être mise au service de leurs objectifs généraux de commercialisation. Les participants se sont déclarés généralement favorables à la reconduction du programme.

Une méthodologie, comprenant un ensemble de supports, a été mise au point par le chef de projet. Elle peut servir de base à l'intégration de ce type de programme dans les activités de l'OMPI à l'issue de la mise en œuvre du projet, s'il y a lieu.

[Fin de l'annexe et du document]